

GUIDE D'ACCUEIL

DU PROGRAMME DE PREMIER CYCLE



2026-2027

283, boul. Alexandre-Taché
Local F-3025

Gatineau (Québec) J8X 3X7
mod.droit@uqo.ca
uqo.ca/mod/droit



**Des juristes ayant
une pleine conscience
du rôle du droit
dans la société**

Mot de bienvenue

Chèr·es étudiant·es,

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans l'un des programmes en droit de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Vous avez la chance d'intégrer un des programmes de droit les plus novateurs au Québec. C'est une occasion unique pour vous de faire partie de l'histoire de notre belle université et de contribuer à façonner l'avenir de notre communauté!

Soyez assuré·es que l'équipe du Module de droit saura tout mettre en œuvre pour vous soutenir tout au long de votre parcours académique.

Le passage aux études universitaires est sans contredit une étape importante dans votre trajectoire professionnelle et personnelle. Pour vous soutenir dans ce processus, nous avons préparé le présent guide. Vous y trouverez des informations importantes qui pourront répondre à plusieurs interrogations que vous êtes susceptibles d'avoir. Nous vous invitons donc à en prendre connaissance et à vous en servir comme outil de référence.

De plus, nous profitons de l'occasion de la rentrée universitaire pour souligner l'importance de vous engager activement au sein du Module de droit. Si cela vous intéresse, vous pouvez, par exemple, participer aux instances administratives en siégeant au Conseil du module. Cette expérience enrichissante vous permettra de prendre part aux discussions portant sur l'amélioration et l'évaluation du programme et vous donnera l'occasion de réfléchir avec nous à l'enrichissement de la discipline à l'intérieur du cadre universitaire de l'UQO.

Toute l'équipe du module vous souhaite un excellent parcours universitaire!

Félix Mathieu, Ph.D.

Directeur du module

Table des matières

LES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION	4
1. Le Module de droit	4
2. Le Conseil de module	6
3. Le Département de droit	7
4. Le Service de la bibliothèque	11
INFORMATIONS GÉNÉRALES	13
1. Le portail étudiant	13
2. L'inscription et le choix de cours	14
3. Le calendrier universitaire	15
4. La carte étudiante	15
5. Le changement de coordonnées	15
6. Moodle	15
LE CHEMINEMENT DU BACCALAURÉAT EN DROIT (8308)	16
1. Les objectifs de la formation	16
2. Les principes fondateurs du programme de baccalauréat en droit	17
3. Le cheminement	19
4. Les activités pratiques et cliniques	19
5. Le programme d'échanges à l'international	22
LE CHEMINEMENT DU CERTIFICAT EN DROIT (4041)	23
1. Les objectifs de la formation	23
2. Les particularités du programme	23
3. Le cheminement	25
LES SERVICES DISPONIBLES	25
1. Le bureau des Services aux étudiant.es (SAÉ)	25
2. Le Service de santé de l'UQO (SSUQO)	28
3. Direction des affaires internationales (DAI)	29
4. Le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)	29
5. Le Laboratoire virtuel (logiciels)	29
BOURSES D'ÉTUDES	30
L'ENCADREMENT DU PROGRAMME	31
1. Conseils d'usage	31
2. La reconnaissance des acquis et des compétences	31
3. La modification d'inscription	32
4. L'abandon des cours sans la mention « échec »	32
5. Les travaux et examens	33
6. Le plagiat, la fraude et l'intégrité intellectuelle	35
7. L'évaluation	36
8. La demande de révision de notes	38
9. L'échec d'un cours ou stage	38
10. La restriction dans la poursuite des études	38
11. L'émission des diplômes	38
12. L'abandon du programme	39
13. L'utilisation éthique des médias sociaux	39

ANNEXE 1 : LE BACCALAURÉAT EN DROIT40

Le cheminement régulier :40

Les quatre blocs :.....41

ANNEXE 2 : LE CERTIFICAT EN DROIT43

Le cheminement régulier :43

Passage du Certificat au Baccalauréat :.....44

Les ressources à votre disposition

1. Le Module de droit

Le Module de droit a pour rôle de faciliter votre intégration et de vous accompagner dans la poursuite de vos études universitaires. En collaboration avec le Département de droit, il coordonne les activités d'enseignement et les relations avec les milieux professionnels et sociaux impliqués.

Le module est responsable de la gestion académique des programmes de premier cycle en droit. Il se charge notamment : d'assurer le suivi de votre cheminement, d'élaborer et de mettre à jour l'offre de cours, de gérer les inscriptions et les activités de formation pratique, de contribuer à l'application de la [Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de la qualité de l'enseignement](#) par les personnes étudiantes, d'administrer les dossiers étudiants ainsi que de traiter toute autre question relative au cheminement dans les programmes de premier cycle en droit.

a) Les agent-es de soutien administratif à la gestion des études (A.S.A.G.E)

Les A.S.A.G.E seront vos points de contact privilégiés pour joindre le Module de droit. Disponibles et à l'écoute, ce sont des personnes qui sauront répondre à vos questions et vous orienter.

Les A.S.A.G.E sont responsables, entre autres, de la gestion des cheminements personnalisés, du traitement de l'inscription, de l'annulation, de la modification des choix de cours et des stages, de la planification de l'horaire des cours, de l'analyse des dossiers relatifs aux reconnaissances d'acquis et à la préparation des mesures de restriction liées à la poursuite des études.

Vous pouvez prendre rendez-vous en leur adressant un courriel ou en laissant un message téléphonique. À noter que les A.S.A.G.E travaillent en alternance (présentiel et télétravail).

Agent-es de Soutien Administratif à la Gestion des Études (A.S.A.G.E)

Baccalauréat en droit

Tomée Landry-Poirier

819-595-3900 poste 2193

F-3025

mod.droit@uqo.ca

Certificat en droit

Harris Gaétan Koguem Fouwouo

819-595-3900 poste 1819

F-3033

mod.droit@uqo.ca

b) La direction du module

La direction de module veille à ce que les personnes étudiantes progressent dans leur cheminement académique dans les meilleures conditions possibles. Elle exerce un pouvoir décisionnel ou de recommandation à propos de la plupart des aspects touchant la gestion des études : conditions d'admission, plan de formation, mise à l'horaire des cours, etc. Elle assure que les activités d'enseignement soient conduites en respectant les principes fondateurs et les méthodes pédagogiques privilégiés dans le programme en droit.

Directeur du module

Félix Mathieu

819-595-3900 poste 1641

F-3028

felix.mathieu@uqo.ca

c) La coordonnatrice de la clinique juridique

Pour toutes questions relatives à la clinique juridique de l'UQO, vous pouvez contacter Véronic Boyer. Responsable des partenariats avec la communauté, de la création et du développement de la clinique juridique, elle saura répondre à vos questions et vous orienter.

Coordonnatrice de la clinique juridique

Véronic Boyer

819-595-3900 poste 1057

F-2024

veronic.boyer@uqo.ca

d) La coordonnatrice de stage

Pour toutes questions relatives aux stages crédités dans votre cheminement, vous pouvez contacter Catherine Veillet-St-Amant. Responsable la mise en œuvre de différents travaux liés au développement, à l'organisation, au déroulement et à l'évaluation des stages dans le milieu juridique, elle saura répondre à vos questions et vous orienter.

Coordonnatrice de stage

Catherine Veillet-St-Amant

819-595-3900 poste 1762

F-3024

catherine.veillet-st-amant@uqo.ca

e) Le conseiller en emploi

Pour toutes questions relatives à votre recherche d'emploi et à votre développement professionnel juridique, vous pouvez contacter Emmanuel Kambi Kashindi. Responsable de l'élaboration et de l'organisation des activités en matière de recherche d'emploi et de

placement, et de maintien des liens efficaces avec les employeurs du milieu juridique, il saura répondre à vos questions et vous orienter.

Conseiller en emploi

Emmanuel Kambi Kashindi

819-595-3900 poste 2071

F-3023

emmanuel.kambikashindi@uqo.ca

2. Le Conseil de module

Le Conseil de module est une instance administrative au sein de laquelle vous pouvez prendre part aux discussions portant sur les programmes. En septembre de chaque année, la direction du module procède aux élections des membres du conseil.

Tel que le stipule l'article 3.3.1 du [Règlement des études de premier cycle](#) (REPC) (ci-après le Règlement des études), le Conseil de module demeure responsable, dans les limites de sa juridiction :

- a) de collaborer avec la direction de module ;
- b) de définir les objectifs des programmes dont il a la responsabilité et de veiller à l'atteinte de ces objectifs ;
- c) d'assumer les responsabilités qui lui incombent dans le cadre de la Politique d'évaluation continue et périodique des programmes de l'Université du Québec en Outaouais, de la modalité des cours, de l'approche programme et du contenu des cours ;
- d) de veiller à ce que les personnes étudiantes rattachées au module soient conseillées par la direction de module sur le choix de leurs cours et le rythme de leurs études et à ce que chaque personne étudiante soit évaluée globalement ;
- e) de voir à l'application de la Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement de l'Université du Québec en Outaouais ;
- f) d'organiser les activités d'introduction et, le cas échéant, de synthèses prévues aux programmes dont il a la responsabilité ;
- g) d'assurer une liaison avec le milieu socioprofessionnel et social concerné par les objectifs des programmes dont il a la responsabilité ;
- h) d'établir des modalités d'application des pratiques particulières d'admission et d'organiser l'accueil des nouvelles personnes étudiantes ;
- i) d'assumer, de concert avec les départements impliqués, un rôle d'animation et de coordination auprès des membres du personnel enseignant œuvrant dans le ou les programmes dont il a la responsabilité (notamment en ce qui concerne les objectifs de formation desdits programmes, les finalités du premier cycle et les modalités pédagogiques propres à en favoriser l'atteinte) ;
- j) de collaborer avec les départements à l'évaluation de l'adéquation des plans de cours avec les finalités et les objectifs des programmes ;

- k) d'établir les règles de régie interne, dans le respect des [règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais](#).

Par ailleurs, sa composition est la suivante :

Catégorie *	Nombre
Corps enseignant (professeur.es et chargé.es de cours)	4 membres du corps professoral, incluant la direction 2 personnes chargées de cours
Membres étudiant.es	6 membres de la communauté étudiantes
Membres socio-économique	1 à 3 membres socioéconomiques

* Les membres sont désigné.es à compter du 15 octobre de chaque année pour un mandat de deux ans, conformément à l'article 3.3.7 du REPC.

3. Le Département de droit

Le Département de droit est responsable de toute la logistique entourant les ressources enseignantes – professeur·es et personnes chargées de cours. Il collabore avec le Module de droit à l'organisation de l'enseignement des études de premier cycle.

La direction du département veille entre autres à la qualité des relations entre les professeur·es et les personnes chargées de cours et à la qualité de l'enseignement. Elle traite les demandes de révision de notes et d'approbation d'absence aux examens.

Adjointe administrative à la direction

Annie Tremblay	819-595-3900 poste 2192 dep.droit@uqo.ca	F-3029
----------------	---	--------

Technicienne en administration - gestion départementale

Rose Dieula Michaud	819-595-3900 poste 1035 techdepdroit@uqo.ca	F-3029
---------------------	---	--------

Coordonnatrice du département de droit – soutien aux directions du département et du module

Laury-Ann Bernier	819-595-3900 poste 1038 coordo.droit@uqo.ca	F-3018
-------------------	---	--------

Directrice du département

Julie Bourgault

819-595-3900 poste 1772

F-3030

julie.bourgault@uqo.ca

Le Département de droit compte treize (13) professeur-es dont les bureaux sont situés au pavillon Alexandre-Taché dans le secteur F. Il est préférable de prendre rendez-vous par courriel avant de vous présenter à leur bureau.

Audrerie, Adeline	819 595-3900, p. 3815 adeline.audrerie@uqo.ca	Spécialisation : prévention et règlement des différends, accès à la justice et au droit, droit comparé, théorie du droit.	F-3019
Bensa, Clémence	819 595-3900, p. 3816 clemence.bensa@uqo.ca	Spécialisation : droit des personnes physiques et de la famille.	F-3022
Binette, Amélie	819 595-3900, p. 2194 amelie.binette@uqo.ca	Spécialisation : droit constitutionnel canadien, droits et libertés fondamentaux, théorie du droit.	F-3020
Boirin- Fargues, Zoé	819 595-3900, p. 2611 zoe.boirin-fargues@uqo.ca	Spécialisation : droit des affaires, droit de l'entreprise et des sociétés, droit des peuples autochtones.	F-1047
Bourgault, Julie	819 595-3900, p. 1772 julie.bourgault@uqo.ca	Spécialisation : droit du travail, droit fondamentaux applicables au travail, droit fédéral du travail.	F-3030
Ferrand, Manon	819 595-3900, p. 1039 manon.ferrand@uqo.ca	Spécialisation : droit civil, professions juridiques, droit notarial, droit des successions, droit des obligations, responsabilité civile.	F-3016

Lorteau, Steve	819 595-3900, p. 1511 steve.lorteau@uqo.ca	Spécialisation : droit administratif, droit municipal et de l'aménagement du territoire, droit des biens et théorie du droit privé, droit et gouvernance du climat, droit et psychologie / études juridiques empiriques, réglementation économique (marques de commerce, vin), droit international	F-1046
Moreau, Coline	819 595-3900, p. 1110 coline.moreau@uqo.ca	Spécialisation : criminologie, théorie de la peine, droit pénal, réforme du droit, recherche empirique en droit.	F-3015
Laperrière, Marie-Neige	819 595-3900, p. 1430 marie-neige.laperriere@uqo.ca	Spécialisation : droit civil; histoire du droit, droit du logement; théories critiques et épistémologie du droit; droit des femmes; théories féministes du droit.	F-3011
Mathieu, Félix	819 595-3900, p. 1641 felix.mathieu@uqo.ca	Spécialisation : fédéralisme comparé, études constitutionnelles, méthodologie interdisciplinaire, théorie du pluralisme, politique québécoise et canadienne.	F-3029
Marquis-Bissonnette, Camille	819 595-3900, p. 3225 camille.marquisbissonnette@uqo.ca	Spécialisation : droit de l'immigration et des réfugiés, droit international public, droit pénal international, droit humanitaire.	F-3021
Picotte, Marc-Antoine	819 595-3900, p. 1024 marc-antoine.picotte@uqo.ca	Spécialisation : théorie du contrat, propriété, décroissance et droit privé.	F-3017
Cindy Gagnon	819 595-3900 cindy.gagnon@uqo.ca	Spécialisation : Droit civil, droit des obligations, recherche et rédaction juridiques	F-1017

Les **personnes chargées de cours** enseignent aussi plusieurs cours. Elles n'ont pas de bureau fixe à l'UQO. Il est donc conseillé de communiquer avec elles par courriel en premier lieu. Elles vous donneront rendez-vous si nécessaire au **bureau F-3047**.

4. Le Service de la bibliothèque

La bibliothèque est située au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, local B-1220 (aile B, 1^{er} étage).

Vous cherchez de l'information fiable pour un travail? Un endroit tranquille pour étudier ou un local pour votre travail d'équipe? Vous souhaitez imprimer vos notes de cours, ou encore, suivre une formation pour préparer votre bibliographie? La [bibliothèque](#) est là pour vous!

La bibliothécaire disciplinaire rassemblera sur [sa page](#) les outils de recherche utiles à la réalisation de vos travaux. N'hésitez pas à communiquer avec elle si vous avez besoin d'aide en lien avec une question de recherche ou l'un des services de la bibliothèque. Il est fortement conseillé de prendre [rendez-vous](#).

Bibliothécaire disciplinaire

Mahalya Havard

819-595-3900 p. 1064

B-1215

mahalya.havard@uqo.ca

Voici par ailleurs certaines informations qui vous permettront de vous familiariser rapidement avec le Service de la bibliothèque.

a) Guide de survie

Pour vous y retrouver parmi les services offerts à la bibliothèque, consultez ce [guide interactif](#). Vous y trouverez de l'information sur l'accès aux ressources électroniques, le service de prêt de documents et l'utilisation du réseau sans fil et des appareils multifonctions, par exemple.



b) Salle d'études (B-1214)

Pour contribuer à faire de votre passage à l'UQO une expérience globale positive et enrichissante, la bibliothèque vous propose un espace de travail accueillant et lumineux, conçu pour favoriser la concentration et le bien-être. Nous espérons que vous y développerez un véritable sentiment d'appartenance.

Accessible par l'entrée principale de la bibliothèque, cette salle d'étude à voix basse est disponible en libre accès à l'ensemble de la communauté universitaire, lorsqu'elle n'est pas réservée pour une activité. En plus de toute la gamme de ressources et de services offerte en bibliothèque (collections multidisciplinaires, postes de travail, appareils multifonctions, salles de travail d'équipe, etc.), vous aurez accès dans cette salle à des ressources spécialisées en droit (ouvrages de référence, bibliothécaire disciplinaire, espace de travail et de formation) qui contribueront à votre réussite académique.

c) Collections (format hybride)

Le Service de la bibliothèque et les personnes enseignantes du Département de droit collaborent pour développer un fonds documentaire juridique qui inclut entre autres les références et lectures obligatoires et recommandées dans les différents cours de votre programme.

Pour repérer un ouvrage, tant imprimé que numérique, cherchez dans [Sofia](#), la porte d'entrée vers l'ensemble des ressources de la bibliothèque. Suivez une formation sur Sofia pour bien maîtriser les stratégies de recherche! Consultez le [calendrier](#) de la bibliothèque pour la programmation complète.

Pour voir les ressources électroniques essentielles et complémentaires en droit, allez sur [cette page](#), choisissez « *Droit* » dans le menu déroulant « *Disciplines* ».

d) Programmes d'accès gratuit (PAG)

Comme étudiant·e en droit, vous bénéficiez de programmes d'accès gratuit pour certaines bases de données juridiques (SOQUIJ, CAIJ, Lexis+, Westlaw Edge Canada). La bibliothèque vous transmettra des explications sur la marche à suivre pour vous inscrire à ces programmes en début d'année.

Informations générales

De manière générale, vous trouverez un grand nombre d'informations qui seront utiles tout au long de votre parcours sur la [page de l'UQO](#), sous l'onglet « *Étudiants actuels* ».

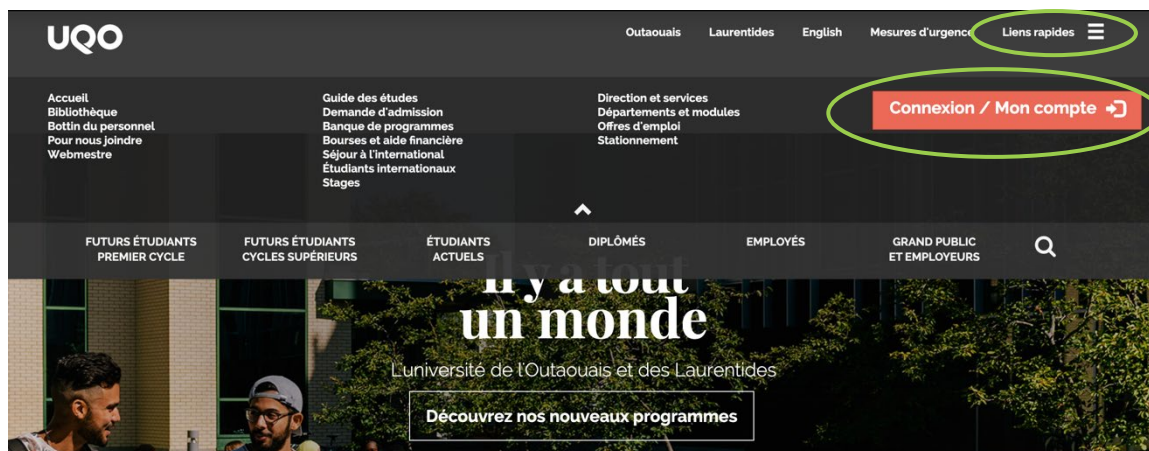
Les éléments suivants pourraient toutefois vous intéresser plus particulièrement dans le contexte de votre arrivée à l'UQO.

1. Le portail étudiant

Le portail étudiant vous donne accès à votre courriel de l'UQO, à Moodle et à vos services en ligne (inscription, modification d'inscription, horaire personnalisé, relevé de notes, etc.). Vous y trouverez également les nouvelles de l'UQO.

Pour activer votre portail étudiant :

- 1) Allez sur la [page de l'UQO](#).
- 2) Cliquez sur « *Liens rapides* » dans le coin supérieur droit, cliquez sur « *Connexion/Mon compte* » dans le rectangle rouge, puis suivez les instructions.



Une fois votre compte activé, vous pourrez facilement accéder à votre portail en cliquant sur « *Liens rapides* ». N'oubliez pas de cliquer sur « *Déconnexion* » à la fin de chacune de vos sessions.

Si vous éprouvez des difficultés à activer votre compte utilisateur, communiquez avec le Service des technologies de l'information (STI) au 819 595-3900, poste 2211 ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : sti@uqo.ca.

2. L'inscription et le choix de cours

Dès votre admission à l'UQO, vous devez effectuer votre choix de cours pour chaque trimestre selon les modalités d'inscription. Les cours de nos programmes sont offerts selon un cheminement logique. **Il est très important de respecter ce cheminement afin d'assurer la progression optimale de vos apprentissages.**

Au baccalauréat en droit et au certificat en droit général, il existe des cours à horaire régulier (c'est-à-dire de 3 heures par semaine pendant 15 semaines) et des cours à horaire condensé (donnés sur une période inférieure à 15 semaines).

Pour vous inscrire à vos cours, vous devez respecter les échéances prévues au calendrier universitaire, sans quoi des frais peuvent s'appliquer.

L'inscription en ligne est **fortement recommandée**. Elle est accessible via le portail étudiant sous l'onglet « *Mon dossier étudiant* » puis « *M'inscrire à des cours* » pour le trimestre désiré. Pour acquitter les frais d'inscription, cliquez sur l'onglet « *Outils pour étudiants* », puis « *Payer mes frais de scolarité* ». Vous pouvez effectuer votre paiement en ligne auprès de votre institution financière.

Si vous optez pour un paiement par chèque, vous devez inscrire votre code permanent au dos du chèque (code attribué par le Bureau du registraire, que vous trouverez sur votre confirmation d'admission) et le poster ou l'apporter directement au comptoir du [Service des finances, comptes étudiants](#) situé au pavillon Alexandre-Taché (283, boulevard Alexandre-Taché, bureau C-0340). Les délais doivent être respectés afin d'éviter des frais de retard.

Pour plus d'information, consultez le [Guide d'inscription](#).

Si vous rencontrez des problèmes majeurs lors de votre inscription, vous devez d'abord contacter le STI pour tenter de trouver une solution. Si cette démarche n'a pas de succès, vous pouvez communiquer avec votre A.S.A.G.E ou envoyer un courriel au module. L'A.S.A.G.E pourra vous accompagner à compléter votre inscription avec votre carte étudiante en main. Elle vous dirigera ensuite vers le comptoir étudiant pour acquitter la facture.

3. Le calendrier universitaire

Le calendrier universitaire contient plusieurs dates importantes que vous devez connaître et respecter : échéance d'inscription, de modification sans frais, début et fin du trimestre, etc. [Consultez-le](#) souvent.

4. La carte étudiante

La carte étudiante avec photo est obligatoire pour accéder aux différents services de l'UQO. Vous devez donc vous en procurer une le plus tôt possible au Bureau du registraire.

Pour plus d'information, consultez le lien suivant : [Carte d'identité](#).

5. Le changement de coordonnées

Il est très important de tenir à jour votre dossier étudiant. En cas de changement dans vos informations personnelles, vous devez effectuer les modifications par l'intermédiaire de votre compte en cliquant sur « *Mon dossier étudiant* », puis « *Mes coordonnées* ».

6. Moodle

Moodle (*Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment*) est **la plate-forme d'apprentissage en ligne que tous les membres du corps enseignant utilisent** dans le Département de droit.

Elles et ils y déposent leur plan de cours, des textes à lire et/ou du matériel pédagogique. Certain-es l'utilisent pour vous communiquer des informations importantes (changement de local, absence, etc.). Des évaluations peuvent également être organisées sur Moodle.

Pour y accéder, vous devez ouvrir votre portail étudiant puis cliquer sur « *Moodle* », qui figure dans la colonne de gauche.

Une [formation en ligne](#) pourra vous aider à vous familiariser avec cet outil.

En cas de difficulté, vous êtes invité.es à contacter le STI en envoyant une « *requête informatique* » depuis votre portail étudiant.

Le cheminement du baccalauréat en droit (8308)

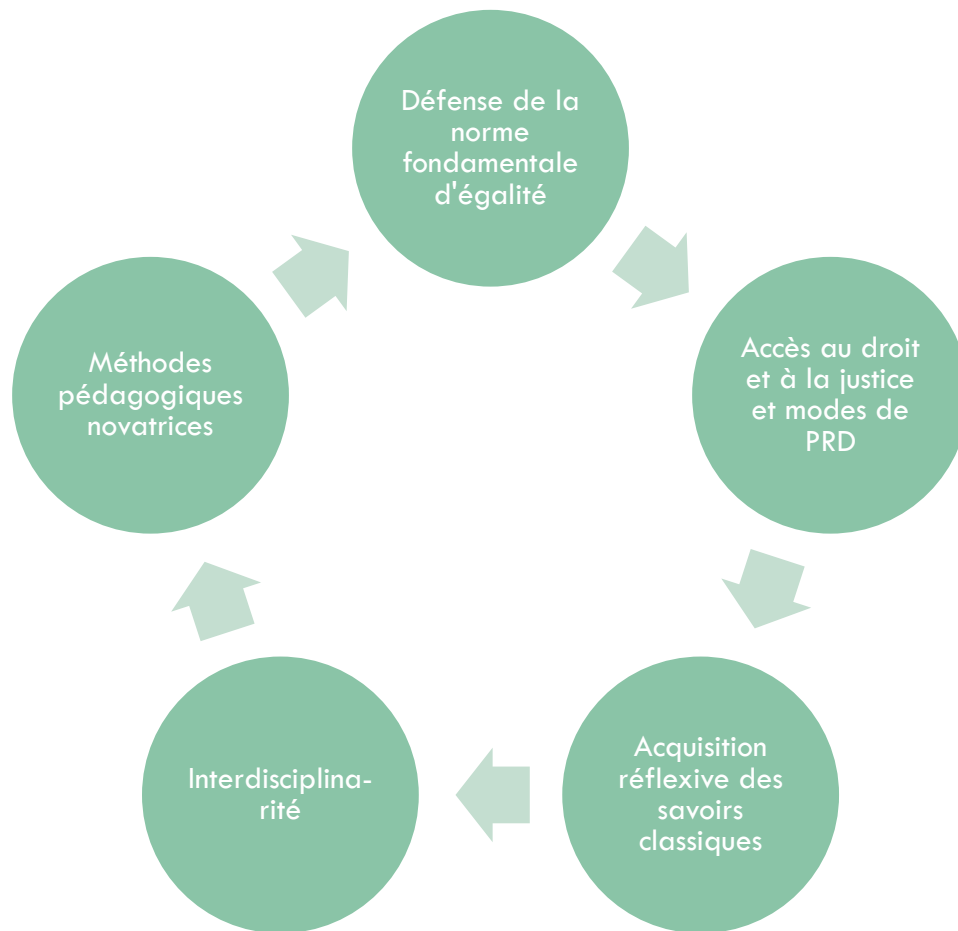
Vous trouverez un grand nombre d'informations utiles au sujet du baccalauréat sur la page du Module de droit, en cliquant sur « [Baccalauréat](#) ».

1. Les objectifs de la formation

Le programme de baccalauréat en droit de l'UQO forme des juristes qui démontrent :

1. Une excellente connaissance des règles, concepts et principes fondamentaux des principaux domaines du droit ;
2. Une compréhension du caractère transversal du droit à l'égalité comme principe fondamental de l'état de droit canadien ;
3. La capacité de déployer un raisonnement et une argumentation juridiques rigoureux, structurés et synthétiques et de les communiquer avec ouverture, clarté et précision à l'écrit comme à l'oral pour différents auditoires ;
4. Une maîtrise approfondie de la méthode juridique, des techniques de recherche en droit et des ressources numériques propres à la pratique du droit ;
5. Une fine habileté à l'analyse, la qualification et la résolution de problèmes juridiques complexes et variés ;
6. La capacité à vulgariser les concepts juridiques, les lois, les recours et les solutions juridiques.
7. La capacité à exercer une pensée critique et analytique appliquée au domaine juridique ;
8. Une compréhension critique des courants les plus influents du système juridique actuel ;
9. Une autonomie et une polyvalence dans l'exercice des compétences juridiques et le développement continu des connaissances, tout en faisant preuve de réflexivité ;
10. Des habiletés en gestion et en négociation, ainsi que la capacité de s'adapter aux impératifs de la pratique juridique ;
11. Un comportement éthique associé à la profession et à la justice qui témoigne d'une responsabilité sociale et d'un respect de la diversité sociale et culturelle ;
12. La capacité de considérer une perspective interdisciplinaire dans la résolution de problèmes juridiques complexes ;
13. Une compréhension des enjeux d'accès au droit et à la justice et des modes alternatifs de résolution des conflits ;

2. Les principes fondateurs du programme de baccalauréat en droit



a) Défense de la norme d'égalité

Le baccalauréat en droit de l'UQO forme des juristes dont la mission initiale est celle de servir l'État de droit, de lutter contre les discriminations (sexuelle, raciale, liée aux conditions sociales, etc.) dans une multitude de contextes et de protéger les personnes vulnérables. L'UQO soutient en ce sens des idées de justice sociale et de service public.

Pour ce faire, la norme fondamentale d'égalité sera au cœur de votre formation. Chaque cours sera l'occasion d'étudier dans quelle mesure cette norme constitutionnelle et quasi-constitutionnelle influence le droit et sa pratique.

b) Accès au droit et à la justice et modes de PRD

Le baccalauréat en droit de l'UQO forme des juristes conscients des difficultés qu'éprouvent les citoyen·nes pour accéder à la justice et au droit, prêt·es à s'engager pour une plus grande accessibilité.

Cela implique de savoir identifier les besoins des clients et d'y répondre, mais également de les guider et les accompagner vers les modes appropriés de Prévention et de Règlement des Différends (PRD), que sont notamment la négociation, la médiation, l'arbitrage, etc. Chaque cours sera l'occasion d'interroger les avantages et les inconvénients d'une justice participative.

c) Acquisition réflexive des savoirs classiques

Pour permettre l'accès aux ordres professionnels – le Barreau du Québec et la Chambre des notaires – votre programme assure une solide formation aux savoirs classiques du droit, permettant ainsi d'acquérir une méthode de travail rigoureuse et des connaissances précises.

Ce programme vise à développer la réflexivité des personnes étudiantes, notamment grâce à l'utilisation du portfolio réflexif d'apprentissage.

d) Interdisciplinarité

Le programme cherche à vous initier à l'interdisciplinarité. Vous développerez votre capacité à interroger l'apport des autres disciplines, les limites du droit pour répondre aux enjeux de société et résoudre des différends et la complémentarité entre le droit et les autres disciplines.

En vous initiant aux méthodes des sciences sociales et humaines, vous pourrez développer une sensibilité particulière à l'existence d'autres méthodes et d'autres savoirs utiles à votre futur pratique de juriste.

e) Méthodes pédagogiques novatrices

Notre programme poursuit la tradition d'excellence propre aux baccalauréats en droit au Québec et intègre de nouvelles approches pédagogiques prometteuses pour la formation des juristes compétents, réflexifs, intégrés dans leur communauté et prêts à mettre leur savoir au service de l'État de droit.

1. L'approche programme : le programme est construit sur une vision holistique de la formation. Chaque cours et chaque année de formation sont construits au regard de l'objectif final de formation. Le programme encourage la collaboration entre les personnes enseignantes et la complémentarité des enseignements.

2. L'approche par compétences : le programme a été conçu pour permettre l'acquisition de **7 compétences essentielles** et faire de vous des juristes acteurs et actrices de changements et de justice sociale.

Compétence 1 : Exercer un jugement critique sur le domaine juridique

Compétence 2 : Utiliser de manière appropriée les pédagogies juridiques

Compétence 3 : Résoudre des problèmes juridiques complexes et variés

Compétence 4 : Communiquer avec clarté, ouverture et précision à l'oral comme à l'écrit pour différents auditoires

Compétence 5 : Développer une pratique réflexive

Compétence 6 : Agir avec professionnalisme

Compétence 7 : Maîtriser les ressources numériques propres à la pratique du droit

3. L'apprentissage expérientiel : pour développer les 7 compétences ciblées, le programme utilisera différentes méthodes d'enseignement, notamment des méthodes actives et réflexives (porte-folio réflexif, mise en situation réelle et concrète, activités cliniques, stages, etc.).

3. Le cheminement

Le programme est composé de 99 crédits universitaires.

99 crédits équivalent à :
75 crédits obligatoires – 28 cours
21 crédits optionnels – 7 cours
3 crédits d'enrichissement – 1 cours

Le cheminement régulier à temps complet (3 ans) est présenté en **annexe 1**, ainsi que la planification de l'offre de cours optionnels.

4. Les activités pratiques et cliniques

Afin de mieux vous préparer à la pratique et à votre intégration au marché du travail, vous aurez l'occasion de participer à des cours pratiques et cliniques à partir du cinquième trimestre de votre parcours académique. Ces cours font partie du « *BLOC Approche pratique ou clinique* ». Ils comprennent notamment les :

- Stages en milieu juridique ;
- Séminaires de résolution interdisciplinaire de problèmes ;

- Concours de plaidoirie ;
- Concours de négociation.

Les places disponibles pour les stages et les concours sont limités. Si vous souhaitez participer à l'un de ces cours, vous devrez manifester votre intérêt et vos préférences au module en remplissant un formulaire à l'hiver de votre deuxième année. Un processus de sélection s'appliquera.

a) Les stages en milieu juridique

Vous pourrez effectuer jusqu'à deux stages de 3 crédits dans un milieu juridique externe, à la Clinique juridique de l'UQO ou auprès d'une professeure du Département de droit.

i) La Clinique juridique

La Clinique juridique de l'UQO est un lieu où vous pourrez offrir, au cours de votre 3^e année au baccalauréat, des services juridiques gratuits à la population de l'Outaouais, de manière à favoriser l'accès à la justice. Il s'agit d'une expérience formatrice incomparable, qui vous permettra de vous forger une idée concrète de la réalité de la pratique du droit tout en faisant une différence dans la vie des gens.

À titre de milieu de stage, la Clinique vous permettra de rencontrer de véritables client·es, de leur offrir des avis juridiques ainsi que des services d'accompagnement et de soutien pour leur permettre de mieux gérer leurs problèmes juridiques. Vous y serez supervisé·e par un ou une professionnel·le du droit qui vous guidera dans l'acquisition des compétences de savoir-faire et de savoir-être nécessaires pour prendre en charge un dossier client du début à la fin. Vous pourrez également y côtoyer des étudiant·es et professionnel·les d'autres disciplines, notamment du travail social, qui pourront enrichir votre vision de la pratique du droit et de la gestion de la clientèle.

Depuis 2025-2026, la Clinique offre des services en droit du logement. D'autres services pourraient également s'ajouter au fil du temps.

L'inscription à la Clinique est possible pour tous les étudiant·es qui ont complété au moins 45 crédits au baccalauréat en droit.

Pour en savoir davantage sur la Clinique juridique, consultez [sa page web](#), son [profil LinkedIn](#) et sa [page Facebook](#).

ii) Les stages en milieu externe

Les stages en milieu externe vous permettront d'être jumelé·es avec une personne juriste pour l'assister dans la réalisation de diverses tâches de nature juridique à raison d'environ une journée de travail par semaine. Vous pourrez notamment y faire de la recherche juridique, rédiger des documents de nature juridique comme des résumés de recherche, des mises en demeure ou des actes de procédure, observer votre superviseur·e dans des rencontres avec des client·es et effectuer des vacations au greffe de la cour.

L'UQO a développé des partenariats afin de vous offrir des stages dans des milieux variés et stimulants. Ces milieux incluent la fonction publique fédérale et provinciale, des cabinets de notaires et d'avocat.es, des organisations publiques et des organismes communautaires.

Il est possible de consulter la liste des milieux de stage avec lesquels des partenariats ont été conclus sur la page web du Module de droit : [liste des milieux de stage](#).

Certains stages sont rémunérés alors que d'autres ne le sont pas. L'UQO n'a aucun contrôle sur la décision d'un milieu de rémunérer ou non ses stagiaires.

Dans la mesure où vous souhaitez effectuer un stage dans un milieu qui ne fait pas partie de notre bassin d'employeurs, il sera possible de développer un nouveau partenariat avec ce milieu si les exigences du cours sont rencontrées.

Les stages en milieu juridique externe seront possibles à compter du trimestre d'été de la deuxième année, pour les étudiant.es ayant complété au moins 30 crédits universitaires.

b) Séminaires de résolution interdisciplinaire de problèmes

Les séminaires de résolution interdisciplinaire de problèmes vous permettront de mettre en pratique la méthode de résolution de problèmes interdisciplinaires, par le biais de mises en situation concrètes, seul.e ou en équipe. Les mises en situation tiendront compte de l'ensemble des modes de résolution des conflits

c) Concours de plaidoirie

Ceux et celles qui souhaitent acquérir une expérience plus ciblée en plaidoirie pourront s'inscrire à un concours de plaidoirie externe. Un tel concours vous permettra de préparer, analyser, rédiger et plaider un dossier fictif devant des juges fictifs, dans le cadre d'une compétition interuniversitaire. Les concours se déroulent en équipes, sous la supervision d'un.e professeur.e. Ils s'étendent généralement sur deux trimestres, débutant à l'automne et se poursuivant à l'hiver. Ainsi, la possibilité de participer à un concours de plaidoirie se limite aux étudiant.es de troisième année.

Il existe plusieurs concours de plaidoirie externes, que ce soit en contexte judiciaire ou extrajudiciaire, tels que :

- Le concours Charles-Rousseau
- Le concours Jean-Pictet
- Le concours Laskin
- Le concours Pierre-Basile-Mignault
- La Coupe Gale
- Le concours Sopinka

Chaque année, le module de droit décidera à quel(s) concours il participera pendant l'année suivante. Cette sélection pourrait varier au fil des ans, en fonction de différents facteurs.

En 2025-2026, l'UQO a participé au Concours Pierre-Basile-Mignault.

d) Concours de négociation

Ceux et celles qui souhaitent acquérir une expérience plus ciblée en négociation pourront s'inscrire à un concours de négociation externe. Un tel concours vous permettra de préparer et mener une négociation en équipe devant un jury dans le cadre d'une compétition interuniversitaire. Le concours se déroule en équipes, sous la supervision d'un·e professeur·e. La possibilité de participer au concours de négociation se limite aux étudiant·es de troisième année.

5. Le programme d'échanges à l'international

Le dernier trimestre du programme (hiver de la troisième année) est constitué uniquement de cours au choix, et ce, afin de faciliter les échanges à l'étranger. Ces cours font partie du « *BLOC Échanges internationaux* ». Les étudiant·es qui le souhaitent pourront faire une partie de leur formation dans une université étrangère. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la [Direction des affaires internationales](#).

Si vous envisagez un échange à l'international, il vous faudra communiquer avec le module afin de connaître la séquence des cours à prendre. Vous devrez avoir réussi un minimum de 60 crédits.

Le cheminement du certificat en droit (4041)

Vous trouverez un grand nombre d'informations utiles au sujet du certificat en droit sur la page du Module de droit, en cliquant sur « [Certificat](#) ».

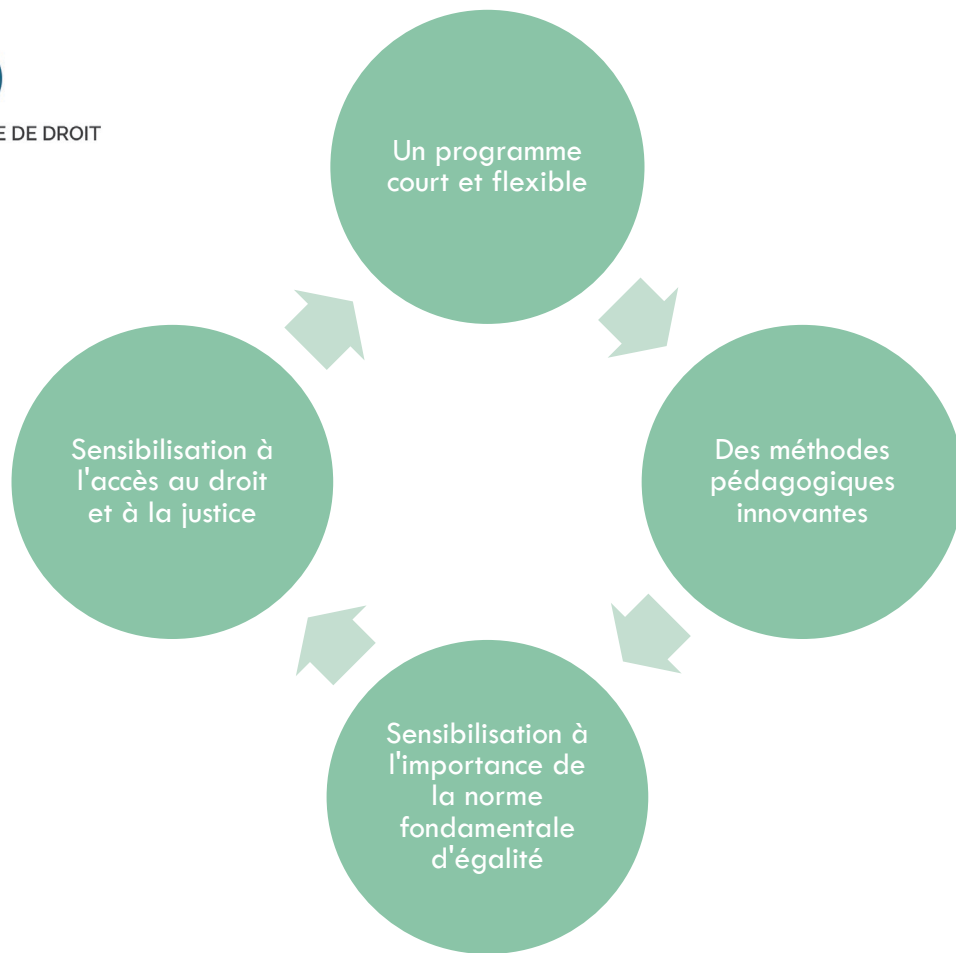
1. Les objectifs de la formation

Le programme de Certificat en droit général de l' UQO vise les objectifs suivants :

- Maîtriser les notions de base en droit (définition, langage et institutions) ;
- Comprendre les origines, la nature et le contenu des différentes sources du droit ;
- Comprendre la documentation juridique et son utilisation ;
- Se familiariser avec les pratiques juridiques et judiciaires au Québec ;
- S'initier au raisonnement et à la communication juridiques ;
- Développer une sensibilité quant aux enjeux d'accès au droit et à la justice et à l'intérêt des modes de prévention et règlement des différends ;
- Développer une sensibilité quant à l'importance de la norme fondamentale d'égalité ;
- Comprendre l'intérêt de considérer une perspective interdisciplinaire.

2. Les particularités du programme

Le Certificat en droit général propose une formation de base en droit aux personnes qui souhaitent élargir leur culture générale, mieux comprendre la société dans laquelle elles vivent et améliorer leur connaissance du système juridique québécois et canadien. Cette formation est adaptée aux besoins des personnes aux études ou en emploi dans divers secteurs, qui cherchent à enrichir leur pratique professionnelle.



a) Un programme court et flexible

Le Certificat en droit général de l'UQO est une formation qui veut courte et flexible. Il permet aux personnes étudiantes d'acquérir les connaissances et compétences fondamentales en droit tout en facilitant la conciliation entre la vie professionnelle, familiale et les études. La grande majorité de vos cours seront donc offerts en ligne et de soir principalement.

b) Des méthodes pédagogiques innovantes

Le Certificat en droit général de l'UQO mise sur l'apprentissage actif et expérientiel. Les personnes enseignantes transmettent la matière par le biais d'exercices pratiques, de simulations, d'outils technologiques, etc.

De plus, il s'inscrit dans une **approche par compétences**, de manière à permettre le développement de savoir-faire et de savoir-être, en plus de l'acquisition de connaissances théoriques.

Le programme a été conçu pour permettre l'acquisition de **5 compétences essentielles** :

Compétence 1 : S'initier à l'exercice d'un jugement critique sur le domaine juridique

Compétence 2 : S'initier à l'utilisation des méthodologies juridiques

Compétence 3 : Résoudre des problèmes juridiques variés

Compétence 4 : Communiquer avec clarté, ouverture et précision à l'oral comme à l'écrit pour différents auditoires

Compétence 5 : S'initier à l'utilisation des ressources numériques propres à la pratique du droit

c) Une sensibilisation à l'importance de la norme fondamentale d'égalité

Le programme soutient des idéaux de justice sociale et conscientise les personnes étudiantes à l'importance de lutter contre toutes les formes d'inégalités. Chaque cours est l'occasion de s'interroger sur la place et le rôle de la norme fondamentale d'égalité.

d) Une sensibilisation à l'accès au droit et à la justice

Le programme forme des personnes conscientes des difficultés qu'éprouvent les citoyen·nes pour accéder à la justice et au droit. Le programme sensibilise également à l'importance de recourir aux modes de prévention et de règlement des différends. Chacun de vos cours sera l'occasion d'interroger les avantages et les limites d'une justice participative.

3. Le cheminement

Le programme est composé de 30 crédits universitaires.

30 crédits équivalent à : 18 crédits obligatoires – 6 cours 12 crédits optionnels – 4 cours

Le cheminement peut être suivi à temps complet ou à temps partiel. Il est présenté en **annexe 2**, ainsi que la planification de l'offre de cours optionnels.

Les services disponibles

1. Le bureau des Services aux étudiant.es (SAÉ)

Le bureau des [Services aux étudiant.es](#) a pour mission de vous aider à vivre pleinement votre passage à l'UQO en vous soutenant dans la réussite de vos études et de vos projets extra curriculum.

Il vous offre :

- Un **appui à la vie étudiante** sur le campus ;
- Un **soutien dans la réalisation de votre projet académique** ;
- Un **soutien dans les moments difficiles** ;
- Une aide pour vous fournir un **environnement propice à la réussite de vos études**.

Le bureau des SAÉ est notamment responsable de l'organisation des journées d'accueil et des activités para universitaires et du soutien aux associations étudiantes et regroupements étudiants.

Il chapeaute les services [d'aide financière aux études](#), [d'aide au logement hors-campus](#) et [d'aide à l'emploi](#).

Enfin, il est également responsable des services suivants :

	MISSION ET SERVICES	CONTACT
Service d'aide aux étudiant.es en situation de handicap (SESH)	Le SESH offre aux personnes étudiantes qui présentent une déficience physique, sensorielle, neurologique, organique, un trouble d'apprentissage ou un trouble de santé mentale un accueil et un accompagnement qui correspond à leurs besoins, tout au long de leur parcours à l'UQO.	https://uqo.ca/accommodements Pavillon Lucien-Brault, bureau B-0170 819 595-3900, poste 1685 ou 1688 examen.sae@uqo.ca
Service d'orientation scolaire et professionnelle	Le service d'orientation scolaire et professionnelle de l'UQO est gratuit et s'adresse à tout étudiant et toute étudiante de l'UQO. Le service est aussi accessible aux personnes qui ont effectué des études à l'UQO au cours du dernier trimestre, qu'elles en soient diplômées ou pas, hormis le trimestre de l'été.	https://uqo.ca/orientation Pavillon Lucien-Brault orientation@uqo.ca
Centre d'aide en français écrit (CAFÉ)	Le CAFÉ accueille les étudiant.es ayant les connaissances de base en français écrit et désirant approfondir leurs compétences dans ce domaine. Il offre notamment les services suivants : ateliers de grammaire; monitorat en français écrit; et consultation libre en français écrit.	https://uqo.ca/cafe Pavillon Alexandre-Taché, bureau A-0103 819 595-3900, poste 4487 cafegat@uqo.ca
Centre d'aide à la rédaction en ligne (CAREL)	Le CAREL permet aux étudiant.es de soumettre un travail universitaire à des fins de révision et de rétroaction. Le CAREL n'est pas un service de correction de travaux, mais plutôt un	https://uqo.ca/carel

	service de soutien aux compétences rédactionnelles universitaires. La rétroaction prend donc la forme de pistes de travail.	
Centre de mentorat par les pairs	Le Centre de mentorat par les pairs est là pour soutenir les étudiant.es qui vivent une problématique au niveau académique, d'intégration sociale ou autre.	https://uqo.ca/csipu/mentorat 819 595-3900, poste 1470 ou 1471 (laissez un message) mentorsae@uqo.ca
Bureau de liaison autochtone (BLA)	Le BLA est un lieu d'accueil, de référence, d'accompagnement et d'écoute sécurisant par lequel la population étudiante autochtone peut accéder à de multiples services et contribuer à rendre plus visibles les cultures, langues et visions autochtones sur les campus de l'UQO.	https://uqo.ca/liaison-autochtone 819 595-3900 poste 1983 Local C-0320 (pavillon Alexandre-Taché) bureauliaisonautochtone@uqo.ca
Service psychosocial et Programme d'aide et référence aux étudiants et étudiantes	Le Service psychosocial est disponible pour tout.e étudiant.e qui vit des difficultés personnelles ou reliées à ses études. Il est gratuit et confidentiel. Une première rencontre avec une travailleuse sociale vous sera proposée rapidement pour évaluer vos besoins. Diverses pistes d'action ou des solutions vous seront proposées. Vous serez ensuite dirigé vers une autre ressource à l'interne ou à l'externe susceptible de vous aider. Le PARÉÉ est un programme externe d'aide et de référence pour les étudiantes et les étudiants inscrit.es à l'UQO. Vous avez droit à 5 rencontres de consultation couvertes par année financière, soit du 1^{er} mai au 30 avril.	https://uqo.ca/etudiants-sae/service-psychosocial 819 595-3900, poste 1036 ou 1-800-567-1283, poste 1036 Pavillon Lucien-Brault, local B-0170 paree@uqo.ca

En dehors des heures d'ouverture ou si votre situation est urgente, vous êtes encouragé-e à contacter les ressources suivantes :

	Numéro de téléphone
Service de sécurité de l'UQO, campus de Gatineau	Poste 5555 ou 819 595-2203
Info-Social	811, option 2
Prévention suicide	1-866-APPELLE (1-866-277-3553)
Ligne violence conjugale	1-800-363-9010 438 601-1211 (texto)
Ligne provinciale pour les victimes d'agression sexuelle	1-800-933-9007
Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être (étudiant.es autochtones)	1-855-242-3310

Pour communiquer avec le bureau des SAÉ, rendez-vous au local B-0170 du Pavillon Lucien-Brault, téléphonez au 819 773-1700 ou au 1 800-567-1283, poste 1700, ou écrivez au sae@uqo.ca. Vous pouvez également visiter [cette page web](#) pour plus d'information.

2. Le Service de santé de l'UQO (SSUQO)

Le SSUQO est une clinique médicale de première ligne, sur rendez-vous, située sur le campus Alexandre-Taché.

Il ne remplace pas les services d'urgence et de réanimation d'un hôpital. Ainsi, si vous vivez/êtes témoin d'une situation nécessitant de l'aide immédiate, contactez le 911 avant de contacter le SSUQO, qui pourra offrir une aide temporaire jusqu'à l'arrivée des premiers répondants.

Les services suivants y sont offerts :

- Santé physique et soins de première ligne ;
- Santé psychologique (anxiété, fatigue, dépression, etc.) ;
- Certificats médicaux ;
- Dépistage ITSS ;
- Examens périodiques (annuel) ;
- Livraison de médicaments ;
- PAP test ;
- Prescriptions ;
- Prises de sang ;
- Tests de grossesse ;
- Traitement de verrues ;
- Vaccination.

Pour plus d'information ou prendre rendez-vous, visitez la [page web du SSUQO](#).

3. Direction des affaires internationales (DAI)

La DAI dispose d'un service-conseil en immigration qui accompagnent les personnes étudiantes internationales admises dans notre établissement et les stagiaires dans leurs démarches d'immigration canadienne.

Le service s'occupe aussi de la mobilité étudiante (entrante et sortante).

Pour joindre la DAI, rendez-vous au bureau F-0245 du Pavillon Alexandre-Taché, téléphonez au 819 595-3900 poste 2558 ou 1-800-567-1283, poste 2558 ou écrivez à uqointernational@uqo.ca.

4. Le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

Le BIPH a pour mission d'accueillir, de soutenir et de guider toute personne vivant une situation de harcèlement psychologique, de discrimination ou de violence à caractère sexuel. Son équipe vous accompagnera dans la recherche et la mise en œuvre de la solution la mieux adaptée à vos besoins et attentes.

Vous trouverez sur [sa page web](#) bon nombre d'information au sujet du harcèlement et des violences à caractère sexuel.

Pour communiquer avec le BIPH, rendez-vous au local F-2012 du Pavillon Alexandre-Taché, téléphonez au 819 595-3900, poste 2149 ou écrivez au biph@uqo.ca.

5. Le Laboratoire virtuel (logiciels)

L'UQO met à votre disposition un laboratoire virtuel qui vous permet d'utiliser la plupart des logiciels d'enseignement à partir de la maison, comme si vous vous trouviez dans les laboratoires informatiques de l'UQO. Pour plus d'information, consultez [cette page](#).

Bourses d'études

L'UQO, sa Fondation et la Fondation de l'Université du Québec vous offrent différentes occasions de poser votre candidature pour recevoir une bourse d'études. Certaines sont réservées exclusivement aux étudiant.es du baccalauréat en droit. Pour connaître la liste de ces bourses, consultez la [page de la Fondation](#) et [celle de l'UQO](#).

Par ailleurs, des bourses destinées aux étudiant.es en droit et/ou aux étudiant.es de diverses disciplines sont offertes par des entités non affiliées à l'UQO. L'équipe du module a réalisé un recensement sommaire de ces bourses qui se trouve sur sa page web. Notez que nous ne pouvons garantir que celle-ci est exhaustive et en tout temps à jour. Nous vous encourageons donc à faire vos propres recherches périodiquement. Consultez le [Répertoire des bourses](#).

Le Module vous encourage à postuler pour obtenir une ou des bourse-s tout au long de votre parcours universitaire. Celles-ci reconnaissent le mérite des études universitaires et ajoutent à la qualité et au prestige de votre dossier.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le conseiller en aide financière au bureau des Services aux étudiants, au poste 1684 ou avec le module au mod.droit@uqo.ca.

L'encadrement du programme

Le programme de baccalauréat est encadré par le [Règlement des études de premier cycle](#), ainsi que par les politiques internes adoptées par le Module et le Département de droit pour faciliter votre cheminement et préserver l'excellence de votre formation.

1. Conseils d'usage

a) Le respect du cheminement

Il est important de respecter le cheminement proposé pour le programme afin d'éviter les conflits d'horaires et des retards dans votre parcours académique.

Nous vous demandons de consulter l'A.S.A.G.E du module avant de modifier votre cheminement. **Le non-respect de cette consigne pourrait entraîner un retard dans votre parcours académique.**

b) L'utilisation de votre adresse courriel UQO

En tout temps, vous devez utiliser votre adresse courriel UQO pour communiquer avec les membres du personnel. Le système peut rejeter les courriels en provenance d'adresses personnelles (Hotmail, Gmail, Yahoo, etc.).

Il est important de vérifier votre courriel UQO régulièrement, car nous communiquons avec vous de cette façon.

De plus, une preuve écrite provenant d'une adresse courriel UQO est nécessaire pour toute demande relative à une modification d'inscription.

2. La reconnaissance des acquis et des compétences

Selon l'article 7 du Règlement des études de premier cycle, une personne étudiante peut se soustraire de l'obligation de suivre des cours conduisant à une formation ou à des connaissances qu'elle possède déjà au moment de sa première inscription au programme.

Pour connaître les conditions à respecter et la démarche à suivre, cliquez sur : [Reconnaissance des acquis](#).

Notez que vous devez obligatoirement faire cette démarche avant la fin de votre deuxième trimestre d'inscription au programme, conformément à l'article 7.10.1 du Règlement des études de premier cycle. Toute demande reçue après cette échéance sera refusée.

La procédure débute en remplissant le formulaire : « [Demande de reconnaissance des acquis](#) ». Vous devez ensuite le transmettre au Bureau du registraire, au pavillon Lucien-Brault. Des frais seront exigibles lors du dépôt de la demande.

Le Module de droit prévoit la reconnaissance d'un certain nombre de crédits pour les étudiant·es titulaires d'un diplôme d'études collégiales de **techniques juridiques** émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Vous pouvez consulter sur le site de l'UQO les [passerelles et ententes DEC-BAC et leurs conditions](#).

Pour bénéficier d'une reconnaissance des acquis, vous devez **respecter les conditions suivantes déterminées par le Module de droit** : [Politique concernant la reconnaissance des acquis](#)

Pour obtenir un suivi personnalisé, vous pouvez communiquer avec votre A.S.A.G.E.

3. La modification d'inscription

Selon l'article 8.10 du Règlement des études de premier cycle, la modification d'inscription est l'acte par lequel une personne étudiante effectue un ou plusieurs changements à la liste des cours auxquels elle s'est inscrite à un trimestre donné.

Ces changements peuvent être :

- a. L'abandon et/ou l'ajout d'un ou plusieurs cours ;
- b. Le changement de groupe.

L'abandon de cours avec remboursement doit se faire à l'intérieur de la période prévue à cette fin au [calendrier universitaire](#) et n'apparaît pas sur le relevé de notes.

Dans le cas d'une inscription à un stage/cours intensif, la demande de modification doit être autorisée avant le début du cours du trimestre donné.

L'abandon d'un cours peut se faire :

- En ligne (voir section inscription) ;
- Par un courriel au module en indiquant : le sigle, le titre et le groupe du cours ainsi que votre code permanent et en précisant votre demande ;
- En personne auprès de l'A.S.A.G.E.

4. L'abandon des cours sans la mention « échec »

Pour les cours à horaire régulier, la date limite d'abandon sans mention d'échec correspond à la trente-neuvième (39^e) journée ouvrable après le début des cours ou l'équivalent.

L'abandon de cours sans remboursement et sans mention d'échec doit être signifié par écrit par l'étudiant·e avant la date prévue à cette fin au calendrier universitaire et est indiqué sur le relevé de notes par la lettre « X ». Dans les autres cas, la lettre « E » est utilisée.

Le nombre d'abandons autorisé sans remboursement ni mention d'échec est limité à six (6) dans le cadre d'un programme de baccalauréat et à trois (3) dans un programme de certificat.

5. Les travaux et examens

a) La qualité de la langue française écrite

La langue est un élément fondamental du bagage culturel de l'individu, le principal véhicule de transmission de la pensée. Elle conditionne la qualité de l'exercice professionnel. Les professeur.es du département se préoccupent de la qualité du français écrit. Lors de la correction des travaux et des examens, l'expression française écrite est considérée.

En ce sens, il a été statué par le Département de droit :

- De soustraire jusqu'à 10 % de la note pour la qualité du français dans les travaux ;
- Dans le cas des cours ECR-1001 ; ECR-1021 ; ECR-1031, dont la Compétence 4 est prioritaire et considérant l'atteinte des objectifs poursuivis, 20 % de la note pourra être attribué à la qualité de la langue en 1^{re} année et 30 % pour les années subséquentes ;
- De soustraire jusqu'à 10 % de la note pour le non-respect de la méthodologie ;
- De cesser la correction et de retourner un travail s'il contient un nombre élevé de fautes rendant la lecture difficile ;
- De faire passer la note à la cote inférieure (exemple de B à B-) si le travail perd de sa valeur en raison de la piètre qualité de l'expression française.

b) La présentation des travaux écrits

Afin d'établir une ligne de conduite pour la présentation des travaux écrits, le Département de droit adopte l'utilisation du [Guide des références pour la rédaction juridique, 9e édition, de Didier Lluellas et Josée Ringuette \(2017\)](#), ainsi que le logiciel de gestion bibliographique Zotero.

La bibliothécaire disciplinaire et le Module de droit fournissent également un [Guide de présentation des travaux](#) qui doit être utilisé à défaut de consignes différentes dans vos plans de cours.

c) La remise des travaux

i) Respect des échéances de remise des travaux

Dans certains cours, un ou plusieurs travaux, individuels ou de groupe, peuvent être exigés comme modalités d'évaluation des apprentissages. Il est important de respecter les dates de remise des travaux prévues au plan de cours afin d'éviter toute pénalité sur la note accordée aux travaux.

Au Département de droit, les retards dans la remise de travaux seront gérés de la manière suivante :

- Retrait de 10 % sur la note finale du travail pour chaque jour de retard ;
- Après 3 jours de retard, le travail peut être refusé et la note de 0 est accordée à l'étudiant·e. Aucun travail ne doit être remis après la date de fin de trimestre prévue au calendrier universitaire.

Un travail remis en retard peut entraîner un délai dans les saisies des notes et un retard dans l'émission des diplômes, causant des problèmes dans la gestion des dossiers des personnes étudiantes.

Notez qu'un travail qui a fait l'objet d'une évaluation dans un cours ne peut être présenté dans le cadre d'un autre cours, sauf exception. Conformément au [Règlement de l'UQO concernant le plagiat et la fraude](#), toute reproduction de l'essentiel d'un travail antérieur ou de volumes de référence est considérée comme du plagiat, à l'exception de citations qui identifient clairement l'auteur et la source de provenance des contenus.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la [Politique concernant la remise des travaux](#) du Département de droit.

ii) Conservation et consultation des examens et travaux

Les professeur·es et personnes chargées de cours sont responsables de conserver les travaux des étudiant·es et de leur remettre le cas échéant. Toutefois, les examens demeurent la propriété de l'UQO. Ceux-ci peuvent être consultés sur place.

L'UQO ne retourne pas aux étudiant·es les travaux qu'ils et elles effectuent dans le cadre de leurs études dans son établissement. L'étudiant·e est responsable de récupérer ses travaux. Pour sa part, la ressource enseignante doit déterminer en classe les modalités de consultation et de récupération des travaux. Par exemple, elle pourrait fixer une période pendant laquelle les étudiant·es peuvent les consulter et les récupérer ou encore, elle pourrait les aviser qu'elle ne remettra que les travaux qui auront été rendus avec une enveloppe de retour affranchie et préadressée. Les travaux qui demeurent non-réclamés deux mois après la fin d'un trimestre peuvent être détruits.

L'original d'un travail sera remis à l'étudiant·e seulement après la date officielle d'échéance pour demander une révision de note.

Pour plus de détails, consultez la [Politique concernant la remise des travaux](#) du Département de droit.

d) Les absences aux examens

L'absence à un examen entraîne normalement un échec, avec une note de zéro. Vous pouvez consulter sur le site de l'UQO, le [Cadre de gestion des absences aux examens](#).

Exceptionnellement, l'autorisation de reprendre un examen peut être accordée à certaines conditions et dans des circonstances de force majeure imprévisibles, motivées et justifiées. Par exemple : hospitalisation, obligation à se présenter en cour à titre de membre d'un jury, décès d'un parent proche dans les jours qui précèdent l'examen.

Vous devez **contacter le Département de droit le plus tôt possible** et au plus tard dans la semaine qui suit l'examen pour justifier la raison de votre absence.

6. Le plagiat, la fraude et l'intégrité intellectuelle

L'UQO s'est dotée d'un ensemble de règles visant à promouvoir l'intégrité dans les études. Vous trouverez un grand nombre d'informations sur l'intégrité intellectuelle, le droit d'auteur et la propriété intellectuelle sur le site de l'UQO en cliquant sur « [Intégrité dans les études](#) ».

Vu l'importance de bien comprendre ce qui constitue du plagiat et de la fraude dans le cadre de vos études, le Module porte à votre attention les articles 2 et 6.2 du [Règlement de l'UQO concernant le plagiat et la fraude](#) :

Infractions

Sont considérés comme **plagiat**, entre autres, les actes suivants :

- a) présente les idées, les mots, les données, ou quelque autre production d'une autre personne, ou ceux générés par une intelligence artificielle, sans référencement à la source selon les normes de la discipline ;
- b) reproduit un texte ou une partie du texte d'une autre personne ou généré par des outils d'intelligence artificielle, sans en indiquer les références selon les normes de la discipline ;
- c) copie, en tout ou en partie, le contenu d'un site Internet, des documents disponibles sur Internet ou du contenu généré par des outils d'intelligence artificielle (texte, image, données, analyses statistiques, notamment), sans le signaler et en préciser la source selon les normes de la discipline ;
- d) copie de l'information provenant de l'ordinateur ou des courriels d'une autre personne étudiante ou d'une tierce personne sans en indiquer la source selon les normes de la discipline ;
- e) copie, en tout ou en partie, le contenu d'un travail téléchargé à partir d'un site Web ou tout autre moyen d'achat ou d'échange de travaux ;
- f) produit ou génère de fausses références y compris par des outils d'intelligence artificielle

Sont considérés comme **tricherie**, entre autres, les actes suivants :

- a) possède, obtient ou utilise, sous quelque forme que ce soit, toute aide non autorisée par la personne enseignante – incluant les outils d'intelligence artificielle – lors d'un examen ou pour la réalisation d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ;
- b) possède ou utilise tout document ou matériel non autorisé préalablement par la personne enseignante, y compris des questions ou des réponses à un examen ;
- c) copie, tente de copier des contenus, ou génère sans autorisation des contenus à l'aide d'outils d'intelligence artificielle ;
- d) substitue son identité ou se fait remplacer pour passer une évaluation.

Toute personne étudiante qui pose, tente de poser ou participe à un acte de plagiat ou de tricherie peut se voir imposer, entre autres, une ou plusieurs des **sanctions** suivantes :

- a) la réprimande écrite ;
- b) une déduction partielle de crans dans la notation de l'activité d'évaluation ;
- c) l'obligation de refaire le travail aux conditions déterminées par le ou la doyen·ne des études (ou son représentant) et la réévaluation du travail ;
- d) l'obligation de suivre et de réussir un cours de méthodologie du travail universitaire ou l'équivalent dans le trimestre suivant la prononciation de la sanction ;
- e) l'échec de l'activité d'évaluation (l'attribution de la note « 0 ») ;
- f) l'échec à l'activité pédagogique (cours ou stage) ;
- g) la suspension du programme ou du statut de personne étudiante libre, de personne étudiante visiteuse ou d'auditrice, pendant un ou plusieurs trimestres, pour une durée maximale ne pouvant excéder vingt-quatre (24) mois ;
- h) l'exclusion définitive de l'UQO ;
- i) le retrait de grade, du diplôme, du certificat ou de l'attestation d'études ;
- j) toute autre sanction jugée appropriée et proportionnelle à la gravité de la faute commise, y compris des actes de réparation.

Pour vous aider à bien citer vos sources bibliographiques, nous vous conseillons fortement de consulter le [Guide de l'intégrité intellectuelle](#) publié par l'UQO ainsi que la page de la bibliothécaire disciplinaire.

7. L'évaluation

Les principes régissant l'évaluation et la notation sont définis dans le Règlement des études de premier cycle. Ces principes sont les suivants :

- L'évaluation est l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint par l'étudiant·e par rapport aux objectifs des cours, des activités et des programmes ;

- L'évaluation est partie intégrante du cycle d'apprentissage ;
- L'UQO doit attester l'atteinte des objectifs des cours et des programmes ;
- L'évaluation de l'étudiant-e dans un cours est de la responsabilité du ou de la professeur-e ou de l'équipe pédagogique ; celle de l'étudiant-e dans un programme est de la responsabilité du directeur ou de la directrice du module ;
- L'évaluation de l'étudiant-e porte normalement sur l'ensemble des éléments prévus au plan de cours. En aucun cas l'un des modes d'évaluation suivants : l'auto-évaluation, l'examen final ou le travail de groupe, s'ils existent, ne peut intervenir dans l'évaluation globale pour plus de cinquante (50 %) pour cent. La qualité du français écrit est prise en compte dans l'évaluation des apprentissages selon la Politique relative à la qualité de l'expression française écrite en vigueur à l'Université ;
- L'évaluation doit être appropriée : elle est effectuée en relation avec les objectifs à mesurer ;
- L'évaluation doit être valide : elle doit porter avant tout sur l'atteinte des objectifs de l'activité et minimiser l'influence des facteurs extrinsèques ;
- L'évaluation est continue en ce qu'elle tient compte, pendant toute la durée du cours, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation de l'étudiant-e.

À l'exception des deux stages pratiques (DRT5003 – Stage pratique I et DRT5023 – Stage pratique II), des concours de plaidoirie internes (DRT5043 – Concours interne de plaidoirie I et DRT5053 – Concours interne de plaidoirie II) et externes (DRT5063 – Concours externe de plaidoirie I et DRT5073 – Concours externe de plaidoirie II), et du concours externe de négociation (DRT5083 – Concours externe de négociation) qui seront évalués selon la notation « succès/échec », les autres cours du programme seront évalués selon le système de **notation littérale**. Ce système indique l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint par la personne étudiante relativement aux objectifs d'un cours.

BARÈME DE CONVERSION DU DÉPARTEMENT DE DROIT

* Source : barème de conversion du Département de droit suivant la résolution UQO-DD-047-0202, en vigueur à compter du trimestre d'été 2026

Note	Moyenne cumulative	Barème de conversion DD (%)
A+	4,3	90-100
A	4,0	85-89
A-	3,7	80-84
B+	3,3	75-79
B	3,0	71-74
B-	2,7	68-70
C+	2,3	65-67
C	2,0	62-64
C-	1,7	60-62
D+	1,3	58-59
D	1,0	55-57
E (échec)	0,0	0-54

La moyenne cumulative constitue une indication du rendement et de la capacité d'une personne de poursuivre son programme. La moyenne cumulative varie entre 0 et 4,3 et elle apparaît sur le relevé de notes.

Les stages sont évalués à l'aide de grilles de notation succès/échec. Les résultats des stages ne sont donc pas comptabilisés dans la moyenne cumulative.

8. La demande de révision de notes

À l'intérieur de la période de 10 jours suivant l'émission du relevé de notes, le Règlement des études permet aux personnes étudiantes qui estiment qu'il y a une erreur dans l'évaluation d'un examen ou d'un travail de déposer une [demande officielle de révision de notes](#) auprès du Bureau du registraire. Afin de vous aider à déterminer la pertinence de demander la révision d'une note, nous vous encourageons à consulter l'aide à la décision du Département.

9. L'échec d'un cours ou stage

En cas d'échec dans un cours ou stage, la personne étudiante n'a qu'un seul droit de reprise.

La note de la reprise du cours ou stage remplace la note initiale et devient alors la note finale figurant au dossier.

10. La restriction dans la poursuite des études

Une personne étudiante est placée en période de restriction de poursuite des études (article 11.6 dans le REPC) si elle obtient une moyenne cumulative **inférieure à 2,00** au terme d'un minimum de 12 crédits de cours ayant fait l'objet d'une évaluation. Elle doit alors effectuer son choix de cours sous la recommandation expresse de la direction modulaire.

Dès que la personne étudiante, par son inscription à 12 crédits ayant fait l'objet d'une évaluation, augmente sa moyenne cumulative à un nombre égal ou supérieur à 2,00, la poursuite accompagnée est levée. Sinon, la personne étudiante est placée en période de poursuite sous conditions.

11. L'émission des diplômes

Vous obtiendrez votre diplôme lorsque vous aurez satisfait aux règlements généraux de l'Université du Québec et aux exigences du programme. Vous devez également avoir acquitté tous les frais inhérents à votre dossier et avoir conservé une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,00.

Vous pourrez alors recevoir votre diplôme lors d'une cérémonie nommée collation des grades. Si vous n'y assistez pas, vous devrez faire la mise à jour de votre adresse à votre dossier étudiant, car votre diplôme vous sera acheminé par courrier recommandé. Voir la [politique d'émission des diplômes](#) à cet égard.

L'UQO procède à un seul envoi du diplôme. Si l'enveloppe n'est pas récupérée, vous devrez vous rendre au Bureau du registraire pour récupérer votre diplôme.

12. L'abandon du programme

Si vous avez complété des cours du programme et que vous désirez vous en retirer, vous devez le signaler par écrit au Bureau du registraire en écrivant au admission@uqo.ca afin de faire fermer votre dossier.

13. L'utilisation éthique des médias sociaux

Pour une utilisation éthique et responsable des médias sociaux, les étudiantes et étudiants doivent se conformer aux lignes directrices suivantes :

- Protection des renseignements personnels et des données confidentielles :

Les personnes étudiantes doivent prendre conscience du caractère public du contenu publié sur les médias sociaux. Ils s'engagent à ne jamais, sur les réseaux sociaux, publier des informations, commentaires, discussions concernant les personnes vues et les situations vécues en stage. Ils s'engagent également à obtenir le consentement libre et éclairé, de manière conforme aux normes en vigueur, de la part des personnes concernées avant d'utiliser des informations, des photos ou des enregistrements (audios ou vidéos) qui les impliquent.

- Respect de la dignité, de la réputation et de la vie privée des personnes :

Les personnes étudiantes doivent adopter une attitude respectueuse à l'égard des personnes (personnel enseignant et de stages, collègues d'étude, etc.) et des instances (Département de droit, milieux de stage, etc.) impliquées dans leur cheminement académique. Ils s'engagent à s'exprimer sur les médias sociaux dans le respect des droits fondamentaux des personnes en évitant notamment de tenir ou diffuser des propos haineux ou irrespectueux, entre autres dans le cadre d'un travail personnel ou d'un document destiné à une diffusion interne ou externe, qui portent atteinte à la réputation des personnes ou des groupes de personnes ou qui font la promotion des motifs de discrimination interdits en vertu de la Charte canadienne ou québécoise des droits et libertés de la personne.

- Respect des valeurs fondamentales de l'UQO.

Les étudiantes et les étudiants doivent utiliser les médias sociaux dans le respect des [valeurs fondamentales de l'UQO](#).

Les étudiantes et les étudiants qui ne se conforment pas au cadre réglementaire de l'UQO pourraient être sanctionné·es par les instances appropriées, conformément aux procédures prévues aux règlements, politiques et codes en vigueur.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la [Politique concernant l'utilisation éthique des Médias sociaux](#) du Département de droit.

Annexe 1 : Le baccalauréat en droit

Le cheminement régulier :

Trimestre 1 – Automne I (17 crédits)	Trimestre 2 – Hiver I (16 crédits)	Trimestre 3 – Été I (0 à 3 crédits)
DRT1303 Introduction au droit et à la recherche juridique DRT1323 Droit constitutionnel DRT1333 Droit des personnes physiques et de la famille DRT1343 Théorie générale du droit des obligations DRT1002 Méthodologie juridique DRT1393 Droit des biens	DRT1353 Droit de la responsabilité civile (DRT1343) ECR1001 Rédaction et communication juridiques I DRT1363 Droit judiciaire DRT1373 Droit pénal DRT1383 Droits et libertés fondamentaux (DRT1323) DRT1453 Droit du travail : encadrement du lien d'emploi	L'étudiant-e peut choisir un cours du bloc Enrichissement au trimestre d'été. L'étudiant-e qui s'inscrit à un cours d'été aura un cours en moins à faire lors d'un des trimestres suivants.
Trimestre 4 – Automne II (17 crédits)	Trimestre 5 – Hiver II (16 crédits)	Trimestre 6 – Été II (0 à 6 crédits)
 <i>Pour s'inscrire aux cours obligatoires des trimestres 3 et 4, vous devez avoir réussi un minimum de 15 crédits du programme.</i> DRT1423 Droit administratif DRT1503 Préparation à la pratique professionnelle (DRT1303) DRT1443 Exécution et extinction des obligations (DRT1353) DRT1463 Prévention et règlement des différends DRT1493 Droit international public DRT1012 Méthodes universitaires et spécificité du juridique (DRT1002)	DRT1473 Preuve civile (DRT1363) DRT1483 Droit de l'entreprise DRT1403 Pratiques de gestion pour les juristes ECR1021 Rédaction et communication juridiques II (ECR1001) <i>+ Choisir 6 crédits parmi les cours du Bloc Cours optionnels (droit civil ou thématiques en droit).</i>	L'étudiant-e peut choisir jusqu'à 6 crédits dans le bloc Approche pratique ou clinique ET/OU dans le bloc Enrichissement au trimestre d'été. L'étudiant-e qui s'inscrit à un ou deux cours d'été aura un ou deux cours en moins à faire lors d'un des trimestres suivants. L'étudiant-e sélectionné-e pour participer à une école d'été internationale peut choisir 3 crédits dans le bloc Expérience juridique à l'international.

Trimestre 7 – Automne III (17 crédits) ¹	Trimestre 8 – Hiver III (16 crédits)	
 Pour s'inscrire aux cours obligatoires des trimestres 7 et 8, vous devez avoir réussi un minimum de 30 crédits du programme. DRT1403 Égalité, inégalité(s) et droit (DRT1503) DRT1523 Droit des sociétés par actions (DRT1483) DRT1533 Interprétation juridique réflexive DRT1543 Droit des rapports collectifs du travail (DRT1453) DRT1022 Activité d'intégration + Choisir 3 crédits parmi les cours d'un des deux blocs : Bloc Approche pratique ou clinique Bloc Enrichissement.	ECR1031 Rédaction et communication juridiques III (ECR1021) + Choisir 15 crédits parmi les cours d'un des trois blocs : Bloc Approche pratique ou clinique Bloc Cours optionnels (droit civil ou thématiques en droit) Bloc Enrichissement Bloc Échanges internationaux	

Les quatre blocs :

Bloc 1 Approche pratique ou clinique	Bloc 2 Cours optionnels	Bloc 3 Enrichissement
 Pour s'inscrire aux cours de ce bloc, la personne étudiante doit avoir réussi un minimum de 30 crédits du programme. <u>Choisir 3 à 6 crédits parmi les cours suivants :</u> DRT5003 Stage pratique I	 Pour s'inscrire aux cours de ce bloc, la personne étudiante doit avoir réussi un minimum de 30 crédits du programme. <u>Choisir 15 à 18 crédits parmi les cours optionnels en droit civil ou thématiques en droit :</u>	<u>Choisir 3 crédits parmi la banque de cours de premier cycle de l'UQO.</u>

¹ NB. L'étudiant-e qui souhaite participer au programme d'échanges du BCI ou aux concours de plaidoirie (internes ou externes) doit communiquer avec son module afin de connaître la séquence de cours à prendre.

NB. Certaines activités de stage pourraient exiger l'inscription aux activités DRT5003 Stage pratique I à l'automne (trimestre 6) et DRT5023 Stage pratique en milieu juridique II à l'hiver (trimestre 7).

DRT5023 Stage pratique II (DRT5003) DRT5033 Résolution interdisciplinaire de problèmes (DRT1463) DRT5043 Concours interne de plaidoirie I DRT5053 Concours interne de plaidoirie II (DRT5043) DRT5063 Concours externe de plaidoirie I DRT5073 Concours externe de plaidoirie II (DRT5063) DRT5083 Concours externe de négociation	DROIT CIVIL DRT1553 Droit des sûretés et de la publicité des droits (DRT1443) DRT1563 Successions et donations DRT1573 Droits des assurances (DRT1353) DRT1583 Droit des contrats nommés (DRT1443) DRT1593 Régimes matrimoniaux (DRT1333) DRT1603 Droit de la consommation (DRT1443) THÉMATIQUES EN DROIT DRT1623 Droit international privé DRT1633 Droit fiscal DRT1643 Preuve et procédure pénale (DRT1373) DRT1653 Droit municipal (DRT1423) DRT1663 Droit et nouvelles technologies DRT1673 Droit des femmes DRT1683 Séminaire thématique en droit DRT1693 Accès au droit et à la justice (DRT1463) DRT1703 Enjeux juridiques et communautés autochtones DRT1723 Introduction à la common law DRT1733 Droit de l'immigration et des réfugiés	
BLOC 4 Échanges internationaux		
 L'inscription au bloc Échanges internationaux est conditionnel à une autorisation de la Direction du module.		

DRT1743 Expérience juridique à l'international I DRT1753 Expérience juridique à l'international II DRT1763 Expérience juridique à l'international III DRT1773 Expérience juridique à l'international IV DRT1783 Expérience juridique à l'international V DRT1031 Droit comparé I DRT1032 Droit comparé II		
---	--	--

Annexe 2 : Le certificat en droit

Le cheminement régulier :

Cours obligatoires (18 crédits)	Cours optionnels (12 crédits)	
DRT1003C Introduction à l'étude du droit DRT1023C Droit constitutionnel général DRT1033C Droit général des obligations DRT1043C Droit général des personnes et de la famille DRT5003C Méthodologie, rédaction et communication juridiques DRT5023C Projet intégrateur en droit	DRT1053C Droit général des biens DRT1063C Droit général du travail DRT1073C Résolution des différends DRT1083C Droit général des affaires DRT1093C Droit pénal général DRT1103C Droits et libertés de la personne (DRT1023C) DRT1123C Droit de l'administration publique DRT1133C Droit international public général	

Passage du Certificat au Baccalauréat :

Trimestre 1 - Automne I (15 crédits)	Trimestre 2 - Hiver I (15 crédits)	Trimestre 3 - Été I (0 à 3 crédits)
DRT1003C Introduction à l'étude du droit DRT1023C Droit constitutionnel général DRT1033C Droit général des obligations DRT1043C Droit général des personnes et de la famille DRT5003C Méthodologie, rédaction et communication juridiques	DRT5023C Projet intégrateur en droit + Choisir 12 crédits parmi les cours du Bloc Cours optionnels Afin de limiter la durée du parcours, il est recommandé de choisir 1 cours dans la catégorie 1, et 3 cours dans la catégorie 2. <u>Catégorie 1 :</u> DRT1053C Droit général des biens DRT1123C Droit de l'administration publique DRT1073C Résolution des différends DRT1133C Droit international public général <u>Catégorie 2 :</u> DRT1063C Droit général du travail DRT1083C Droit général des affaires DRT1093C Droit pénal général DRT1103C Droits et libertés de la personne (DRT1023C)	+ Choisir 3 crédits parmi les cours du Bloc Enrichissement (Au courant de l'été I, II ou III, selon la préférence de l'étudiant)